

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 14/636 :

Port Lislet Geoffroy - Grille tarifaire 2022

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur Michel FONTAINE), FERDE Thérèse (par Madame TIONOHOUE Marie Sabrina), KHELIF David (par Monsieur Olivier NARIA), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), TAYLLAMIN Patricia (par Madame AHO NIENNE Sandrine), MOREL Didier (par Monsieur OMARJEE Mohammad).

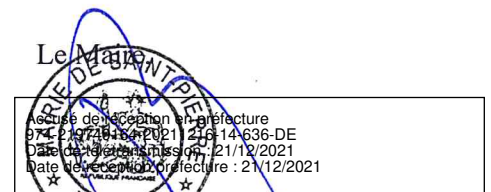
ABSENTS :

MM. MALIDI Mariaty, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 22 décembre 2021 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 décembre 2021.



Michel FONTAINE

Affaire n°14/636 : Port Lislet Geoffroy - Grille tarifaire 2022.

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 01 janvier 2021, la gestion du Port Lislet Geoffroy a été confiée par convention de concession de service public à la SPL OPUS.

La SPL OPUS a proposé à la Ville de revoir la grille tarifaire pour l'année 2022 de manière à pouvoir financer l'ensemble des investissements prévus au cours de l'année. Pour rappel, ces investissements consistent en la transformation de la station-service en 24/24, la réfection de deux pylônes de signalisation à l'entrée du Port côté Terre-Sainte et à l'acquisition d'un nouvel élévateur à bateaux. Ce programme de travaux d'un montant de plus de 600 000 euros est financé en partie par les fonds publics (FEAMP) mais nécessite un besoin de financement propre à hauteur de 120 000 euros qu'il convient de financer par les recettes directes du Port.

De plus, une demande de sécurité et de gardiennage a été émise par les plaisanciers et pêcheurs professionnels. Les incivilités sont de plus en plus nombreuses et la SPL OPUS s'est engagée à passer un marché de gardiennage pour les années 2022 et suivantes.

Il convient donc pour faire face à ces nouvelles dépenses d'augmenter les recettes directes du port sur deux axes principaux, les recettes commerciales d'une part et les recettes de stationnement des navires d'autre part.

L'ensemble des recettes commerciales a été renégocié par la SPL OPUS via une mise en concurrence des locaux et cette négociation a conduit à une augmentation de ces recettes de l'ordre de 60 000 Euros.

Pour les recettes de stationnement des navires et des services annexes (manutention, carénage...) il est proposé au Conseil Municipal une augmentation globale de l'ordre de 12% de la recette. Il faut noter que les tarifs de stationnement des navires du port n'ont pas subi d'augmentation depuis de nombreuses années et que ces tarifs se situent toujours en dessous de ceux pratiqués dans les autres ports de l'Ile (St Gilles et Le port de la pointe des galets).

Le Conseil Portuaire réuni le 05 novembre 2021, a donné un avis favorable à la nouvelle grille de tarifs portuaires.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER les tarifs portuaires, détaillés en annexe.**
- **D'AUTORISER la SPL OPUS à appliquer ces tarifs pour l'année 2022.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20211216-14-636-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021